

# RÈGLEMENT DU JEU

## « LE JACKPOT D'HALLOWEEN »

### ARTICLE 1- ORGANISATION

La société ZANNIER S.A.S. (société par actions simplifiée au capital de 54.400.000 euros dont le siège social est à PARIS – 75010 – 6 bis, rue Gabriel Laumain, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro SIREN 624 500 195) organise du 21 octobre 2015 à 10h00 au 31 octobre 2015 à 23h45 un jeu dénommé : « LE JACKPOT D'HALLOWEEN » (ci-après la "**Société Organisatrice**").

### ARTICLE 2- CONDITIONS D'ACCÈS AU JEU

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure ayant sa résidence habituelle dans l'un des pays suivants : Belgique, France, Luxembourg, et disposant d'un compte sur Facebook.

Ne peuvent pas participer au jeu : le personnel de la Société Organisatrice et le personnel des sociétés sous-traitantes collaborant à la création et/ou la mise en place de ce jeu.

Le jeu est accessible sur la page Facebook de la Société Organisatrice (<https://www.facebook.com/vetements.3pommes>); cette page est d'accès gratuit (hors frais de connexion facturé par les fournisseurs d'accès Internet).

### ARTICLE 3- BULLETIN DE PARTICIPATION

Pour acquérir la qualité de participant, toute personne qui remplit les conditions exposées à l'article 2 du présent règlement doit :

- Remplir le formulaire d'inscription en saisissant ses données personnelles dans les champs dont le remplissage est obligatoire (pays, prénom, nom, e-mail, adresse, code postal, ville, date de naissance) ;
- Déclarer avoir lu et accepté le règlement du jeu en cochant la case dédiée ;
- Valider sa participation au jeu en cliquant sur « **Valider** ».

Toute participation ne peut être confirmée que pendant la période visée à l'article 1 du présent règlement et qu'une fois les étapes précitées accomplies.

Toute personne dont le formulaire de participation comporterait des données personnelles incomplètes, erronées (notamment une adresse de courrier électronique non valable), non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses, verra sa participation invalidée.

Les personnes qui tenteraient de participer au jeu, en particulier, par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse, et, plus généralement, par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants, seront automatiquement éliminés.

### ARTICLE 4- MAXIMISATION DES CHANCES DE GAIN

Tout participant ne peut jouer qu'une seule fois par jour, entre 0h00 et 24h00, en cliquant sur « **Jouer** ».

Chaque jour, tout participant peut, après avoir joué, augmenter ses chances de gain en faisant usage des liens hypertextes « **Invitez vos amis** » et/ou « **Publiez sur mon mur** ».

Si le destinataire du courriel ou de la publication s'inscrit au jeu, selon les modalités exposées à l'article 3 du présent règlement, le participant émetteur du lien ou de la publication sera enregistré comme parrain et bénéficiera d'une chance supplémentaire pour jouer.

Il est précisé que les parrainages sont limités à dix par jour, que les parrainages croisés sont interdits et que les parrainages n'octroient des chances supplémentaires de gain que pour la journée de leur enregistrement.

### ARTICLE 5- DOTATION DU JEU

Le jeu est doté de 48 silhouettes de vêtements de la collection 3 Pommes réparties comme suit :

- deux silhouettes filles (F) et deux silhouettes garçons (G), chacune déclinée dans les tailles layette : 6 mois, 12 mois, 18 mois, 24 mois et 3 ans (soit 20 silhouettes en layette) ;
- deux silhouettes filles (F) et deux silhouettes garçons (G), chacune déclinée dans les tailles kids : 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans, 8 ans, 10 ans et 12 ans (soit 28 silhouettes en kids).

Silhouettes layette

3G30032 ROBE	3G30032	F	THEME NAVY STAR	443 Turquoise chiné	€	40,00	
<b>TOTAL</b>						€	40,00

3G10012 T-SHIRT	3G10012	F	THEME PINK & ROCK	01 Blanc	€ 17,50
3G22062 PANTALON	3G22062	F	THEME PINK & ROCK	35 Fushia	€ 27,50
<b>TOTAL</b>					€ 45,00
3G10043 T-SHIRT	3G10043	G	THEME ROCK & BOY	29 Gris Anthracite	€ 20,00
3G22023 PANTALON	3G22023	G	THEME TRENDY CAMOUFLAGE	58 Vert foncé	€ 30,00
<b>TOTAL</b>					€ 50,00
3G10073 T-SHIRT	3G10073	G	THEME PINK & ROCK	29 Gris Anthracite	€ 22,50
3G22093 PANTALON	3G22093	G	THEME GLASGOW	46 Indigo	€ 27,50
<b>TOTAL</b>					€ 50,00

#### Silhouettes kids

3G30074 ROBE	3G30074	F	THEME ROMANTIC CHIC	29 Gris Anthracite	€ 45,00
<b>TOTAL</b>					€ 45,00 €
3G10014 T-SHIRT	3G10014	F	THEME SO BRITISH	01 Blanc	€ 22,50
3G22004 JEAN	3G22004	F	THEME SO BRITISH	49 Bleu navy	€ 27,50
<b>TOTAL</b>					€ 50,00 €
3G10025 T-SHIRT	3G10025	G	THEME ROCK N' CHIC	21 Gris Clair	€ 22,50
3G22005 JEAN	3G22005	G	THEME ROCK N' CHIC	04 Marine	€ 25,00
<b>TOTAL</b>					€ 47,50 €
3G10025 T-SHIRT	3G10025	G	THEME URBAN BOY	29 Gris Anthracite	€ 22,50
3G22125 JOGG DENIM	3G22125	G	THEME STREET GAME	46 Indigo	€ 37,50
<b>TOTAL</b>					€ 60,00 €

## ARTICLE 6- DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

### 6.1- Désignation des gagnants

Il y aura onze gagnants à raison d'un gagnant par jour. Est gagnant, le participant qui, au titre d'une journée, remporte un « Instant gagnant », tel que défini ci-dessous.

**L'Instant gagnant** est le moment précis (date, heure, minute, seconde) fixé par le programme de défilement aléatoire activé par la Société Organisatrice ou les silhouettes définies à l'article 5 du présent règlement sont mises en jeu (le serveur de la Société Organisatrice faisant seul foi). L'Instant gagnant est matérialisé par l'apparition de trois figures identiques dans les trois colonnes du Jackpot figurant sur la page Facebook de la Société Organisatrice.

### 6.2 Attribution des lots

Est gagnant le participant dont le clic sur la fonction « **Jouer** » est quasi concomitant à l'Instant gagnant ou lui est immédiatement postérieur ; apparaîtra sur son écran la mention « **Félicitations, vous avez gagné !** ».

La Société Organisatrice avisera chaque gagnant de son gain, au plus tard dans les sept (7) jours de celui-ci, en adressant un courriel à l'adresse de courrier électronique que le gagnant aura renseignée lors de son inscription.

Dans les sept (7) jours de l'envoi de cet avis, le gagnant devra, sous forme de réponse au courriel l'ayant avisé, (i) choisir une silhouette parmi les huit silhouettes définies à l'article 5 du présent règlement en précisant la taille désirée et (ii) valider son adresse postale (n° voirie, code postal, ville, pays) ; il est précisé que la Société Organisatrice ne garantit pas la disponibilité à la taille de chacune des quatre silhouettes, en raison des choix exprimés par les gagnants antérieurs.

A défaut de choix et de validation dans la forme et le délai précités, le gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain, lequel sera déclaré non attribué.

En cas de choix et de validation conformes, le gain sera adressé par la voie postale à son destinataire au plus tard dans les huit (8) semaines du choix. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration du gain par le prestataire en charge de son acheminement ou en en cas de retard dans l'acheminement de celui-ci.

Tout gain ne peut être attribué qu'en nature ; nul gagnant ne peut en exiger la contrepartie en nombre d'unités monétaires.

## **ARTICLE 7- ACCEPTATION ET PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT**

La participation au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de Maître François TRONCHET de la S.E.L.A.R.L. MARECAL-TRONCHET-SIMONET, huissiers de justice associés, en résidence à Saint-Etienne (42000) – 13, rue d'Arcole, France.

Le présent règlement est consultable gratuitement, pendant toute la durée du jeu, sur le site internet <http://www.3pommes.com>.

## **ARTICLE 8- VÉRIFICATION D'IDENTITÉ**

Pendant toute la durée du jeu, tout participant autorise toutes vérifications utiles concernant son droit de participer. Pour les gagnants, la période de vérification est étendue jusqu'à l'échange des lots. Les vérifications sont effectuées dans le strict respect de l'intimité de la vie privée, conformément à l'article 9 du Code civil.

Tout compte dont le formulaire de participation comporte des données personnelles qui s'avèrent erronées, non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses, est invalidé et entraîne l'élimination de son titulaire comme participant, que celui-ci soit gagnant ou non.

## **ARTICLE 9- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Tout participant est informé :

- que le responsable du traitement est la Société Organisatrice ;
- que ses données personnelles seront utilisées aux fins visées dans la délibération CNIL n° 2012-09 du 21 juin 2012 portant création de la norme simplifiée n°48 concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects ;
- que ses données seront conservées selon les prescriptions de cette norme.

Tout participant est informé qu'il peut :

- exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, au sens de la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, en s'adressant à ZANNIER S.A.S. – service marketing 3pommes – par la voie postale (34, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 Saint-Chamond cedex, France) ou par courrier électronique ([3pommes@zanniergroup.com](mailto:3pommes@zanniergroup.com));
- s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L. 121-34 du Code de la consommation.

## **ARTICLE 10- RESPONSABILITÉ**

### **10.1 Caractéristiques et limites de l'Internet**

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout problème, de quelque nature que ce soit, lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et, en particulier, à la transmission des données par l'Internet.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à la page <https://www.facebook.com/vetements.3pommes> et au site <http://www.3pommes.com>.

En outre, sa responsabilité ne peut en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte des formulaires d'inscription.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques, aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice ne peut davantage être tenue pour responsable au cas où une ou plusieurs personnes ne pourraient parvenir à participer via la page <https://www.facebook.com/vetements.3pommes>, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électronique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

### **10.2 Droits de la Société Organisatrice**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, arrêter, suspendre, écarter ou modifier l'opération sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Cette faculté peut être exercée notamment s'il apparaît :

- que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ;
- que le système informatique attribue des dotations non prévues au présent règlement ; dans ce cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seront considérés comme nuls et non venus ; en aucun cas, le nombre de lots ne pourra excéder la dotation prévue au présent règlement.

#### 10.3 Responsabilité de Facebook

Bien qu'utilisant Facebook, cette opération est ni organisée, ni parrainée, ni sponsorisée par Facebook ; en acceptant d'y participer, chaque Participant décharge Facebook de toute responsabilité.

### **ARTICLE 11- DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les créations des industries de l'habillement et de la parure et autres produits et objets représentés sur la page Facebook et le site de la Société Organisatrice, les marques, dénominations et signes figuratifs servant à distinguer ces créations et autres produits et objets, ainsi que les œuvres de l'esprit représentées sur cette page et ce site – notamment les écrits, œuvres graphiques, typographiques, photographiques, audiovisuelles et compositions musicales – sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, captés, reproduits, représentés, diffusés, édités ou utilisés sans l'autorisation préalable et écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

La reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la page ou du site, des données ou de tout autre élément constitutif de la page ou du site, par quelque procédé ou support que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de la Société Organisatrice, est interdite et constitue un acte de contrefaçon.

### **ARTICLE 12- DISPOSITIONS DIVERSES**

#### 12.1 Droit applicable – Interprétation

Le présent règlement dont seule la version française fait foi, est à tous égards et sans aucune restriction exclusivement régi par le droit français.

En cas de divergences accidentelles entre le présent règlement et les supports de communication de l'opération, le présent règlement prévaudra.

#### 12.2 Litiges

Toute contestation ou réclamation doit être formulée par lettre simple adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : ZANNIER S.A.S. – service marketing 3pommes – 34, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 Saint-Chamond cedex, France.

Cette lettre doit indiquer l'identité du participant et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la date de clôture de la loterie visée à l'article 6 du présent règlement.

#### 12.3 Computation des délais

La computation des délais stipulés dans le présent règlement est régie par les articles 640 et suivants du code de procédure civile.

## Bulletin de participation

Pays\* :

Prénom\* :

Nom\* :

Courriel (e-mail)\* :

Adresse (n° et voie)\* :

Code postal\* :

Ville\* : Date de naissance\* :

Téléphone :

\* mention obligatoire

<input type="checkbox"/>	Newsletter de ZANNIER S.A.S. **
<input type="checkbox"/>	Newsletter des partenaires **

\*\* veuillez cocher la case en cas de consentement

<input type="checkbox"/>	Déclare avoir lu et accepter le règlement du jeu ***
--------------------------	--

\*\*\* mention obligatoire

Vos données sont collectées par la société ZANNIER S.A.S. au capital de 54.400.000 € dont le siège social est à Paris (75010) – 6 bis, rue Gabriel Laumain – immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° 624 500 195.

Vos données seront utilisées aux fins visées dans la délibération CNIL n° 2012-209 du 21 juin 2012 portant création de la norme simplifiée n° 48 concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion des clients et à la prospection, et elles seront conservées selon les prescriptions de cette norme.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à tout moment auprès de ZANNIER S.A.S. – service marketing 3 pommes – 34, rue Font Rozet, 42400 Saint-Chamond ou [3pommes@zanniergroup.com](mailto:3pommes@zanniergroup.com).

Vous disposez également de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L. 121-34 du Code de la consommation.